

## ***Suspension du collègue ne faisant pas passer les évaluations nationales selon le protocole imposé***

Une réaction disproportionnée et démesurée

Le SNUipp a contacté le cabinet du ministère et a demandé la levée des sanctions à l'encontre de notre collègue.

### **Les faits**

Il n'y a pas eu de problème de remplacement dans ce cas-là. Les collègues de l'école n'auront pas eu à se partager les élèves...d'ailleurs, un collègue manquait-il à l'appel ? Pas vraiment... Seulement, le maître des CM2 n'a pas voulu faire passer les évaluations nationales en suivant le protocole imposé par l'administration, à savoir, passation cette semaine. Il a choisi de les faire passer pendant le temps de l'aide personnalisée, par petits groupes, les étalant ainsi sur 3 semaines. Lorsque l'Inspection a appris cela (presque par hasard), elle lui a intimé l'ordre de se soumettre au protocole de passation ce qu'il a refusé. Elle a donc décidé de procéder à un retrait d'emploi pour permettre à ses élèves de "bénéficier comme tous les autres élèves de CM2 de France de ses évaluations". Un remplaçant a donc été trouvé et à lui de faire passer les dites évaluations ! Les élèves ont vu partir le maître de leur classe, en bonne santé, et arriver une autre personne à sa place. Et ils ont pu commencer à être...évalués.

Et le côté humain dans tout ça ?

S'est-on préoccupé des collègues concernés (le titulaire et le remplaçant mais aussi l'équipe pédagogique) et des élèves ?

Quant aux évaluations, nous continuons de demander **la remise à plat de tout le système qui n'est pas satisfaisant en l'état** (les collègues ayant à faire passer ses évaluations peuvent le constater).

**Le SNUipp 87 condamne cette réaction de l'administration disproportionnée et inadaptée et accompagnera le collègue à l'Inspection Académique où il est convoqué vendredi.**